

## ARTAGNAN - Commune

Séance du 16 avril 2026

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 03/04/2026

*seize avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE*

Présents : 13

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

**Présents :** Stéphane ETIENNE, Marc CLAVEL, Pascaline UBALDO, Christiane VIGUIE, Isabelle BETTONI, Jean Philippe SARRAT, Pierre MELENDEZ, Laurence PECANTET, Eric CHAUMES, Carlos MARTINS, Hélène GANDON, Christelle PETIT, Sylvain DUPRAT

**Représentés:** Michelle BROUCA représentée par Stéphane ETIENNE, Bruno DE ARCANGELIS représenté par Christelle PETIT

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Hélène GANDON

---

### Objet: Désignation des délégués dans les organismes extérieurs - DE\_016\_2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après les élections municipales de l'année 2026, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués communaux au sein des organismes extérieurs

Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) dont la commune est membre conformément à l'article L 5211-8 du CGCT.

Le délégué titulaire désigné pour la Commune d'ARTAGNAN est : Monsieur Marc CLAVEL, Premier adjoint, demeurant 25 bis rue de l'Ormeau, 65500 ARTAGNAN, 06.83.21.41.75

Le délégué suppléant désigné pour la Commune d'ARTAGNAN est : Stéphane ETIENNE, Maire, demeurant 7 rue du Carrerot 65500 ARTAGNAN, 06.70.98.21.23

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) dont la commune est membre conformément à l'article L 5211-8 du CGCT.

Le délégué titulaire désigné pour la Commune d'ARTAGNAN est : Madame Pascale UBALDO, Deuxième adjointe, demeurant 8 rue du Centre 65500 ARTAGNAN, 06.72.76.25.16

Le délégué suppléant désigné pour la Commune d'ARTAGNAN est : Stéphane ETIENNE, Maire, demeurant 7 rue du Carrerot 65500 ARTAGNAN, 06.70.98.21.23

AGEDI, dont la commune est membre conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI

Le délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat, la Collectivité relevant du collège n°1, est : Stéphane ETIENNE, Maire, demeurant 7 rue du Carrerot 65500 ARTAGNAN, 06.70.98.21.23

Son suppléant est : Monsieur Sylvain DUPRAT, conseiller, demeurant 20 rue du Midi 65500 ARTAGNAN, 06.85.12.22.00

Le Conseil Municipal accepte les propositions à l'unanimité et AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître aux syndicats la présente décision

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Le secrétaire de séance, Hélène GANDON	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature	Signature